

# Le permis de construire appliqué à l'agriculture

## Objectifs de la formation

Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...) .  
Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours)

## Déroulé

Savoir identifier si une opération relève d'un permis de construire.  
Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle et les règles s'appliquant à une demande de permis de construire.  
Connaître les règles particulières aux résidences démontables et habitations de loisirs.  
Comprendre les différentes étapes d'un permis de construire.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 15/01/2020

### Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA  
Auto-financement : 100€ (personnes non éligibles à VIVEA)

### Plus de renseignements

Charleyne Bartheuf  
contact@adear32.fr  
ADEAR du Gers  
1 rue Dupont de l'Eure  
32000  
AUCH  
Tel. 05.62.05.30.86

## Dates, lieux et intervenants

**29 janv 2020**

09:30 - 17:30 (7hrs)

Conseil départemental - la Chartreuse - salle n°3  
: 81 Route de Pessan 32000 Auch.  
32000 auch

Uriel CHOQUET, Formatrice et Animatrice Installation  
Transmission à l'ABDEA, spécialisé dans les question  
d'urbanisme.

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))